

Mark Muller engrange un nouvel accord sur le logement

L'écologiste



Michèle Künzler. «La décision correspond à l'intérêt général.» (M. GIRARDIN)

PARLEMENT Les Verts et le PS se chicanent.

MARC BRETTON

Pas bien portante depuis son invalidation partielle par le Tribunal fédéral, l'initiative de l'association des locataires (Asloca) «Pour un financement juste et durable de la politique sociale du logement par l'or de la BNS» est morte hier soir. Mais elle a donné naissance à un accord qui a été entériné à l'unanimité.

Que propose-t-il? Négocié entre l'Asloca et le département de Mark Muller (*nos éditions du 29 avril*), il modifie la loi sur les logements d'utilité publique (LUP). Cette loi a pour objectif

d'assurer, dans un délai de dix ans, que 15% du parc locatif soit constitué de logements sociaux. Eh bien, l'accord relève ce taux à 20%, abolit la limite de temps et augmente l'effort financier, passant de 30 à 35 millions, jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

L'ombre de Grobet

Tous les partis saluent l'accord et ses auteurs, mais avec des nuances. «Malgré tout, c'est une étatisation rampante», regrette le libéral Christophe Aumeunier. «Il ne faut pas oublier de construire aussi d'autres types de logement», souligne le PDC Mario Cavaleri. «On ne résoudra pas ainsi la crise du logement», tonne le député MCG Eric Stauffer, qui fait l'historique de la crise avant

d'en attribuer la responsabilité à tous les autres partis. Le PS, représenté par Alberto Velasco, et les Verts se montrent positifs: «La décision correspond à l'intérêt général, signale l'écologiste Michèle Künzler. Nous espérons que la suppression du délai mis pour faire les LUP ne signifiera pas qu'on ne les fera jamais.» Le mot de la fin revient à Eric Bertinat: «Christian Grobet a gagné. L'essentiel de l'initiative de l'Asloca va être accepté. Nous soutenons l'accord, car il faut construire des logements sociaux, mais quand même...»

Alors que l'accord semble bien parti, plusieurs amendements sont déposés. Craignant de mettre le texte en danger, ils sont tous refusés par le parlement. Élément intéressant, une

mésentente oppose les Verts et le PS sur une proposition. Du coup, ces deux partis sabotent ensuite réciproquement leurs amendements!

Vu l'accueil des députés, le magistrat libéral Mark Muller aurait pu avoir le sourire: il se montre grave. Et prévient: «C'est bien joli de se mettre d'accord, mais des menaces de référendum planent sur le projet de la Praille. Je ne comprendrai pas que l'Asloca ou les syndicats s'opposent ainsi à la construction de 10 000 logements.» Le texte voté hier soir sera soumis au peuple.

IN 138 sans contreprojet

L'initiative 138 sur le Cycle d'orientation constitue le dessert de la soirée. Intitulée «S'or-

ganiser contre l'échec scolaire et garantir une formation pour tous les jeunes», elle passera en votation en septembre. Faut-il lui opposer un contreprojet? Inutile, estime le parlement: la loi qui sortira des urnes dimanche constituera un contre-projet indirect à l'initiative. Ce n'est pas du tout l'avis du MCG. Le parti tente une manœuvre un peu surréaliste en proposant «son» contre-projet qui prend la forme d'un projet de loi mixant l'initiative votée dimanche et la 138! La tentative échoue sous les huées.

■ **Et encore:** les députés ont exécuté un projet de loi radical qui proposait de diminuer le nombre de commissions de 24 à 15 pour accélérer le travail du parlement.